



XXXIV^{ème} Concours de Poésie des Amis du château de Montrond les bains

L'Association des Amis du château de Montrond les bains organise son XXXIV^{ème} Concours de Poésie pour des œuvres non publiées et non primées à la date de ce concours.

Choisissez librement votre forme poétique pour les thèmes suivants :

- « **Le bestiaire médiéval** » Entre réel et imaginaire
- « **Trop tard** »
- « **Et si on riait de tout !** »
- « **L'intelligence artificielle** » Entre espoir et danger

Ne seront acceptés que des textes poétiques en rimes ou en vers libres n'ayant pas déjà été primés dans d'autres concours.

Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera le retrait du texte.

Règlement 2026

Article 1 : Le concours est ouvert du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Le palmarès aura lieu le Dimanche 26 avril 2026 à 10 heures.

Les lauréats devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leur prix.

Dans chaque thème : Premier prix : 250 euros Deuxième prix : 150 euros.

Un recueil de tous les textes primés sera réalisé à cette occasion.

Article 2 : Participation aux frais de 15 € par chèque libellé à l'ordre de : Les amis du château de Montrond les Bains 116, promenade Marguerite d'Albon 42210 MONTROND LES BAINS

Contact téléphonique : 07 75 81 61 77

Courriel : concourspoesieamisduchateau@gmail.com

Site : <https://amischateaumontrond.fr/actualites/>

Article 3 : Chaque poème doit tenir sur une seule page, **sans le nom de l'auteur**, sans aucune marque.

Les textes seront envoyés uniquement par voie postale : 1 exemplaire de chaque poème, en document WORD modifiable police Arial en taille 11 interligne de 1.

Les textes ne seront pas rendus aux candidats.

Les membres du jury sont des bénévoles amoureux de la poésie, non professionnels.

Article 4 : Joindre la fiche d'inscription et une enveloppe timbrée à votre adresse.

Article 5 : Un poète peut faire parvenir au plus 2 textes de **30 vers maximum** pour chaque thème. Une seule œuvre par auteur pourra être primée.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de diffusion, déclamation et impression de tous les textes présentés. Les photographies et les vidéos prises lors de la remise de prix pourront être utilisées sur le site de notre association, dans notre lettre interne, dans la presse locale.

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans un thème si la qualité poétique fait défaut ou si le nombre de poèmes est insuffisant.

